

PROCES - VERBAL

de la 11ème ASSEMBLEE GENERALE

de l'ASSOCIATION LIFECIRCLE

pour l'exercice 2022

qui s'est tenue le 21 juin 2023 à 18 h 30

à BIEL-BENKEN

Conformément aux statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, une majorité aux 2/3 est nécessaire pour les modifications de statuts. Vous trouverez les statuts sur la page internet suivante : http://www.lifecircle.ch/pdf/lifecircle_Vereinsstatuten.pdf

présents : la Présidente	Erika Preisig
Assesseur	Moritz Gall
Assesseur	Annelies Herzog
Comptable/ Trésorier	Markus Lüthi
Responsable du matériel/ Intendance	Christian Wessendorf
Actuaire	Yvonne Mischler
Adhérents	19 adhérents et votants
Non-adhérents	3 non-adhérents et non-votants

absents : excusés	la Vice-Présidente Rosmarie Zipfel
	plusieurs membres (leur nom n'est pas mentionné vu leur nombre)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et mots de bienvenue de la Présidente
 - 1.1 Election des scrutateurs et des scrutatrices
 - 1.2 Election du président de séance
 - 1.3 Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2022 ainsi que du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de décembre 2022, voir sur notre site : www.lifecircle.ch

3. Rapport Annuel 2022 présenté par la Présidente

4. Rapport Financier 2022
 - 4.1. Rapport du Trésorier
 - 4.2. Rapport des Réviseurs aux comptes
 - 4.3. Approbation du Rapport Financier et du rapport des Réviseurs aux comptes

5. Décharge du Bureau

6. Election du Bureau

7. Cotisations des adhérents

8. Présentation et Approbation du Budget prévisionnel pour 2023

9. Contributions des adhérents

10. Points divers, récits de la Présidente

1. Accueil et mots de bienvenue de la Présidente

Madame la Présidente E. Preisig ouvre la 11ième Assemblée Générale à 18 h 35 et salue toutes les personnes présentes dont 3 invités venus de l'étranger : Madame Christa Schuth de Vienne ainsi que Madame Ayana Hirose, médecin, et Monsieur Masahiro Yamamoto, journaliste, du Japon. Madame Christa Schuth et Madame Ayana Hirose souhaitent s'engager en faveur du suicide assisté dans leur pays. Lifecircle les accueille en ce moment pour une période d'observation, d'échange et de réflexion car elles voudraient se faire une idée de la manière dont fonctionne une telle organisation. Pour sa part, le journaliste aimerait bien filmer cette Assemblée Générale, il envisage une vue de dos de telle sorte que les visages ne soient pas reconnaissables sur la vidéo. La Présidente demande leur autorisation aux participants, personne n'y a d'objection.

- 1.1. M. Werner Lüdi est élu scrutateur.
- 1.2. Madame Irene Stiefel se propose comme présidente de séance et est également élue à l'unanimité à cette fonction.
- 1.3. L'ordre du jour est adopté par l'ensemble des participants.

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de juin 2022 ainsi que du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de décembre 2022

E. Preisig explique que la modification des statuts proposée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire n'était pas correcte sur le plan juridique, mais que Lifecircle voulait introduire ce soutien financier aux MVA dès le début de l'année 2023.

Il a été décidé en décembre 2022 que les adhérents de Lifecircle bénéficieraient à partir de 2023 d'une contribution à leur MVA, au cas où ils en auraient besoin. Il fut arrêté que Lifecircle verserait 700 CHF pour chaque année de cotisation et ce jusqu'à un plafond de 4.900 CHF, soit la somme totale que représente une MVA pour un ressortissant suisse. Les ressortissants étrangers devront rajouter encore une certaine somme car Lifecircle doit tenir compte des frais des Pompes Funèbres. Vous trouverez les données précises sur notre site : www.lifecircle.ch

La Présidente n'a reçu à ce sujet que des retours positifs et les personnes qui ont bénéficié jusqu'ici de cette nouvelle forme de soutien, l'ont grandement apprécié et ont manifesté leur reconnaissance.

Les participants n'ont soulevé aucune question ni aucune objection à cette modification des statuts, le procès-verbal de la 10^{ème} Assemblée Générale ainsi que celui de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2022 ont donc été adoptés à l'unanimité.

3. Présentation par la Présidente du Rapport d'Activité pour 2022

Le Rapport Annuel a été envoyé à l'ensemble des adhérents. La Présidente rajoute que 109 personnes ont bénéficié d'une MVA en 2022, ce qui est beaucoup. A la question du pourcentage de Suisses parmi ces personnes, la réponse est : 23. Le nombre de MVA a déjà nettement reculé cette année, lifecircle n'acceptant plus de nouveaux membres. Les participants n'ont pas d'autre question à ce sujet et se félicitent de la nouvelle situation.

4. Rapport Financier pour 2022

4.1. Le Trésorier présente le Rapport Financier pour 2022. Il explique que l'Association est en possession de 1.008.886 CHF en liquidités, ce qui inclut des livres pour une valeur de 4.820 CHF et le prêt de 50.000 accordé à la Coopérative d'Habitation « Chreemer Kari ».

Il y a un capital propre de 776.832 CHF et le projet « Fonds pour des formes alternatives d'habitation » existe toujours sous la forme d'une somme de 56.541 CHF.

Le montant des cotisations s'élève cette année à 78.556 CHF, en léger recul par rapport à l'année précédente vu que lifecircle ne prend plus de nouveaux membres. Par contre, le nombre d'adhérents « à vie » a augmenté.

Eternal Spirit a versé cette année encore 50.000 CHF à lifecircle et des dons d'un montant de 56.385 CHF ont également été enregistrés en cette année 2022.

Les dépenses ont fortement baissé par rapport à l'année précédente. Lifecircle n'a effectivement accordé que 7.500 CHF au titre de contributions et de dons. La raison en est qu'avec la modification des statuts, l'argent pour les MVAs est utilisé par les membres. Les manifestations ont coûté plus cher que l'année précédente vu que nous en avons organisé une de plus que prévu et que le Café Goodbye s'est aussi tenu plus souvent.

Nous n'avons plus d'intérêts à payer auprès des banques et les fonds de placement ont aussi été plus bass que l'année précédente. Le bénéfice net de l'année 2022 s'élève à 161.071 CHF.

Le Rapport Financier n'a pas suscité de question de la part de l'Assemblée.

4.2 M. M. Lüthi a lu le rapport des réviseurs aux comptes. Le Bureau est responsable du Rapport Financier qui est daté du 31.12.2022. Le rapport a été contrôlé comme toujours par le Cabinet Fiduciaire Straumann Treuhand AG. Le cabinet n'a trouvé aucun élément qui ferait conclure que le Rapport Financier ne correspond pas aux Réglementations et aux statuts.

4.3. Le Rapport Financier et le Rapport des Réviseurs aux comptes est adopté à l'unanimité.

5. Décharge du Bureau

La décharge du Bureau est votée à l'unanimité.

6. Election du Bureau

Madame I. Stiefel organise le renouvellement du Bureau et demande à chacun des membres s'il se présente à nouveau, question à laquelle chacun d'eux répond par l'affirmative. Rosmarie Zipfel, absente, avait notifié en amont qu'elle restait à la disposition du Bureau. Les participants à l'Assemblée Générale réélisent alors pour trois ans, à l'unanimité, tous les membres sortants du Bureau ainsi que les Réviseurs aux comptes du Cabinet Fiduciaire Treuhandbüro Straumann.

7. Cotisation des adhérents

Cette année non plus, pas d'augmentation de la cotisation des membres, ce qu'approuvent tous les participants à l'Assemblée Générale.

8. Présentation et adoption du budget prévisionnel pour 2023

Le Trésorier présente le budget prévisionnel pour 2023 et expose qu'il prévoit un résultat net d'environ 90.150 CHF. Comme l'Association n'accepte plus de nouveaux membres, les rentrées seront bien évidemment moindres et il n'y aura plus du tout d'adhésions « Lifetime », c'est-à-dire « à vie ». Le montant des dons d'Eternal Spirit et des autres dons s'élèvera vraisemblablement à un total de 60.000 CHF, comme lors du budget précédent.

Les dépenses s'adapteront : il y aura un peu plus de dépenses pour l'intervention et la prestation de travail de tiers, la comptabilité et la Révision. Par contre, il y aura moins de dépenses pour le téléphone et les frais de port dans la mesure où la plupart des cartes d'adhérent sont envoyées par mail.

Vu la nouvelle contribution financière de Lifecircle lors de chaque MVA, l'Association attribuera moins de dons et de subventions à des projets.

Nous avons prévu d'organiser plus de sessions du Café Goodbye et plus de débats publics, ce qui implique des dépenses supplémentaires.

Un participant demande comment il se fait qu'un don de Eternal Spirit est prévu puisque Eternal Spirit n'existe plus. M. Lüthi explique qu'Eternal Spirit existera jusqu'à ce qu'une grande partie du capital soit réduite. Il reste aussi encore à transférer l'argent payé d'ores et déjà par les adhérents pour les MVA au compte de Lifecircle. Le budget est approuvé à l'unanimité.

9. Propositions des adhérents

Aucun adhérent n'a soumis de proposition à Lifecircle.

10. Questions diverses, récits de la Présidente

Madame E. Preisig nous parle de l'une de ses patientes âgée de 96 ans et dont l'état de santé est très mauvais. Elle l'a donc adressée pendant sa propre absence de 2 mois pour congés à un autre médecin. Lorsque la patiente a discuté avec ce médecin de son désir de mourir, le médecin a alors catalogué la dame parmi les patients dépressifs et l'a adressée à un psychiatre.

Lorsque la Présidente a appris cela, elle a écrit immédiatement au médecin, mais celui-ci était d'avis qu'elle ne pouvait pas, pour des raisons personnelles, apporter son soutien au projet d'une mort volontaire et qu'elle ne fournirait pas d'expertise en ce sens à la patiente. Entre-temps, le psychiatre avait classé la dame comme dépressive et l'avait déclarée incapable de jugement et de discernement, ce qui aurait rendu dorénavant impossible une MVA.

Madame E. Preisig a alors contacté un psychiatre qui n'a pas de problème personnel avec le fait de procéder à l'expertise psychiatrique d'une personne dans la perspective d'un désir de mourir et qui établit de temps en temps des expertises pour Lifecircle. Celui-ci a déclaré que la dame de 96 ans était à 100 % responsable, car les prétendues dépressions ne sont en réalité que la conséquence de son très mauvais état de santé. La patiente est heureuse d'avoir tout de même le droit de mettre un terme à son calvaire.

Et voici maintenant une belle histoire qui concerne une dame de 91 ans que vous voyez ici sur le grand écran, et qui a l'air si heureuse. B. Hettich (infirmière accompagnatrice de Lifecircle) a réaménagé sa maison et mis en place un habitat partagé. Elle habite avec sa partenaire à l'étage supérieur et sa mère maintenant au milieu. Elle a fait construire à l'étage inférieur un appartement de deux pièces et depuis, cette Senior de 91 ans peut vivre pour ainsi dire « en coloc » et bien entourée et profiter ainsi du temps qui lui reste. La Présidente aimerait tellement que bien d'autres habitats partagés comme celui-ci voient le jour. La vie y est extrêmement différente de celle dans une institution, où les patients perdent rapidement leur volonté de vivre car ils n'ont plus d'activités ni de tâches.

Il reste encore quelques livres « Vater, du darfst sterben » (Père, tu as le droit de mourir), écrit par Eirka Preisig. La vente baisse. Nous avons donc décidé de les offrir. Prenez-en si cela vous intéresse, je proposerai aussi aux gens de se servir lors de notre Table Ronde le 3.11.23.

Nous organisons en effet un débat public le 3 novembre 2023 autour du sujet « Suicide de Vie Accomplie », le suicide assisté du grand âge, avec pour sous-titre « J'en ai assez de vivre, ai-je le droit de mourir ? ». A. Herzog et Ch. Wessendorf ont organisé cette soirée avec des intervenants intéressants spécialistes de ces questions. Cette soirée se déroulera au Restaurant Hofmatt à Arlesheim, a priori à 18 heures.

Madame E. Preisig souhaite bien des expériences agréables à tous les participants et les invite à rester pour le verre de l'amitié, avant de clore la réunion à 19 heures 25.

La Présidente :

La Rédactrice du Procès-Verbal :

Erika Preisig

Yvonne Mitschler